



*Chers amis vigneron et amis des vigneron. Au sommaire : une dernière vendange, activités festives et pédagogiques, presse nationale et internationale, exemplarité des collectivités territoriales, livre et conseil du mois.*

### **Encore une vendange 2011 francilienne annoncée**

Samedi 1er octobre : Saint-Arnoult (78730), vendange de 1260 pieds de Chardonnay plantés en 2002 par l'association Le Sarment Arnolphien avec le concours d'enfants des écoles.

### **Développement des activités pédagogiques et festives en vigne**

Plusieurs vendanges de vignes franciliennes sont faites avec des enfants de maternelle et de primaire, par exemple à Épinay-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, Saint-Arnoult. Une classe de 1ère du lycée agricole de Chailly-en-Brie a été emmenée en vendange au Parc départemental du Sausset pour illustrer des cours de production alimentaire. Ceci confirme la capacité des vignes bien conçues à porter des activités ludiques et formatrices. Pour accompagner ce développement, VFR aide à mettre en place et réalise aussi des programmes pédagogiques annuels structurés par classes de niveau. Les élèves viennent cinq fois en vigne pour vendange, dormance, taille, floraison, fructification, et une fois en chai. Leur émerveillement et leur joie récompensent les vigneron qui les reçoivent.

Le Parc départemental du Sausset (RER Villepinte) organise une fête des vignes et des saveurs le dimanche 10 octobre de 14 h à 18 h. Une occasion pour déguster les vins du Sausset.

### **La presse nationale et internationale s'intéresse aux vignes franches.**

Dans cette période vendanges 2011, VFR a été sollicité plusieurs fois pour répondre aux demandes de journalistes français et japonais : France 24, l'agence Reuters, la chaîne télévisée japonaise NHK. Trois thèmes dominant : la qualité des vins franciliens, l'aspect profondément culturel et typiquement français des vendanges dans les vignes franches, le profil de ces nouveaux vigneron qui s'avancent hors des chemins balisés souvent sans droits de plantation.

### **Le devoir d'exemplarité des collectivités territoriales**

Planter une vigne destinée à faire du vin est un geste politique fort pour une collectivité territoriale car il s'agit d'une activité agricole définie au code rural (article L 311.1) et consistant ici à maîtriser et exploiter le cycle biologique de la vigne jusqu'à son prolongement dans un chai de vinification. Cette activité, même sur des surfaces modestes, requiert un minimum de technicité exactement comme dans les exploitations viticoles professionnelles. Il est donc fortement recommandé aux collectivités territoriales de recourir aux conseils de professionnels comprenant bien la problématique des très petits vignobles pour planter, palisser, conduire la vigne, vendanger et vinifier. Ainsi, de la vigne au chai, l'ingénierie vitivinicole devient un gage de succès.

### **Lecture pour vigneron**

En complément des informations sur la viticulture du bassin parisien tiré du livre précédemment conseillé, lisez **Paris, pays du Vin, histoire du grand ignoble parisien du 6e au 12e siècle**, écrite par Étienne Lafourcade (éditeur Presses de Valmy). L'auteur est à l'origine de la plantation de la vigne municipale de Suresnes en 1965. Ses recherches historiques font de son ouvrage une référence qui confirme le bien-fondé d'une indication géographique protégée Île-de-France.

### **Le conseil du mois**

Pour l'obtention de vin rouge qualitatifs, aérez par des remontages au seau ou à la pompe pour atteindre des arômes purs. Ne tardez pas à pressurer modérément les marcs dès la fin de la fermentation alcoolique (FA). Séparez le vin de goutte du vin de presse. Dégustez chacun et assemblez si besoin selon l'équilibre recherché. Procédez ensuite à une analyse comme indiqué dans la dernière infolettre. La fermentation malo-lactique (FML) devrait démarrer naturellement.

Patrice BERSAC, Président